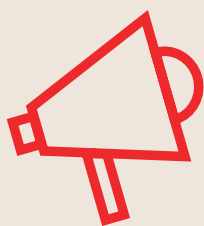


La lettre d'informations des locataires de Nanterre Coop' Habitat



EDITO

Les belles idées germent et fleurissent concrètement à la Coop' en ce printemps qui commence.

Pour mieux répondre aux besoins face aux situations difficiles avec les ascenseurs, c'est un nouveau service qui est désormais en place pour les personnes handicapées : la mobilité verticale, un dispositif de déplacement motorisé dans les escaliers, afin de permettre aux locataires à la mobilité réduite de pouvoir se rendre à leurs rendez-vous médicaux.

Pour vous faciliter vos démarches à l'heure du numérique, c'est l'application pour smartphones des espaces locataires qui se construit actuellement.

Et, si des attentions sont renforcées durant le printemps, c'est toute l'année que votre Coop' est attentive à entretenir écologiquement les espaces verts de notre patrimoine, peu importe la saison.

La météo clémente et les beaux jours étaient au rendez-vous à l'occasion des différentes fêtes du printemps qui ont eu lieu au mois d'avril.

Des Coop'services et Coop'rendez-vous toujours en faveur des locataires !

LA « MOBILITÉ VERTICALE » EN SERVICE EN CAS DE PANNE D'ASCENSEURS

Depuis mars dernier, Nanterre Coop' Habitat propose à ses locataires handicapé-es un service d'aide à la mobilité verticale lorsque les ascenseurs sont en panne.

Afin de garantir et d'assurer aux personnes à mobilité réduite la possibilité de sortir de chez eux pour des rendez-vous médicaux, lorsque les ascenseurs sont en panne, la Coop' a signé un accord avec SAMV, le spécialiste des Solutions d'Assistance à Mobilité Verticale.

« Nous sommes heureux que Nanterre Coop' Habitat nous ait choisi pour que ses locataires ne soient plus bloqué-es chez eux, commente Fouad BEN AHMED, président de l'entreprise SAMV. L'engagement de l'inclusion a du sens pour nous. SAMV, ce n'est pas qu'une solution technique. C'est une main tendue. C'est une petite révolution, marche après marche », conclut-il.

La solution : le service d'assistance avec le « Vertimove », un dispositif de chaise amovible à assistance électrique, manipulé par une personne qualifiée et formée. Ce dispositif permet de transporter en toute sécurité les personnes atteintes de problématiques de motricité. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande 48 heures à l'avance, auprès de son gardien-ne ou par un mail à son antenne de secteur. Le coût de l'intervention est intégralement pris en charge par la Coop'.

« Nous savons bien les difficultés engendrées en cas de pannes d'ascenseurs, explique Hassan HMANI, président de la Coop'. À cette problématique lourde au quotidien, il était indispensable de prévoir les conditions pour accompagner au mieux les résident-es déjà impacté-es par des handicaps physiques et ne pas les laisser subir une double-peine ».



Attention, c'est pour des situations bien précises que ce service est disponible. Il concerne :

- les locataires en situation de handicap moteur ;
- lorsque leurs ascenseurs sont en panne ou immobilisés pour une longue durée ;
- pour se rendre à un rendez-vous médical ;
- et qui ont effectué leur demande 48 heures avant le rendez-vous médical.

Une mobilité verticale qui ne prévoit pas le portage des courses. Pour ce besoin, au-delà de 72 heures de panne, c'est l'ascensoriste qui met en place un système de portage, si la panne n'est pas due à un acte de vandalisme.

LE COOP' ENTRETIEN, C'EST TOUJOURS TEINTÉ DE VERT !

À l'occasion du mois de mai, la Coop' reconduit la démarche « No mow may » (« Pas de tondeuse au mois de mai »), une considération durable qui dure toute l'année.



Comme nous le pratiquons depuis plusieurs années, durant tout le mois de mai, le choix a été pris de ne pas tondre les pelouses de nos espaces verts pour permettre le bon développement de la faune et de la flore locale.

En effet, au mois de mai, les fleurs produisent naturellement du nectar dans leurs pétales, essentiel à la survie des abeilles, bourdons et autres insectes pollinisateurs. Ne pas tondre sa pelouse pendant ce processus, c'est permettre aux abeilles de bien se nourrir, et donc de préserver la biodiversité.

Cette manière de faire, cet entretien durable de notre patrimoine, c'est continuellement que nous le menons.

Prairies urbaines pour renforcer la place de la nature, vergers urbains, plantations répulsives contre les nuisibles, participation à l'objectif municipal « 5 000 arbres à Nanterre », gestion différenciée avec produits phytosanitaires, prédation naturelle contre les rongeurs...

C'est globalement que nous portons cette exigence "verte" dans l'entretien de nos espaces.

Et ce sont des dizaines d'ateliers pédagogiques de sensibilisation aux éco-gestes et aux problématiques environnementales qui sont conduits en direction des locataires, avec l'appui de nos partenaires locaux.

Une Coop'considération écologique continue.

LE PRINTEMPS, ÇA SE FÊTE !

La joie de voir enfin des rayons de soleil a conduit à la tenue de plusieurs fêtes du Printemps durant ce mois d'avril.

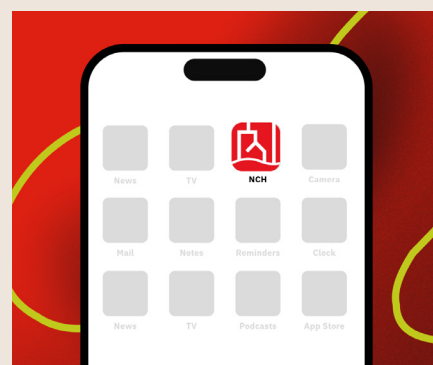
Organisées par la Régie de Quartiers de Nanterre le 12 avril, par la Coop' au Chemin-de-l'Île avec le concours de nombreux partenaires le 16 avril, retours en photographies sur ces rendez-vous ludiques et festifs.



ESPACE LOCATAIRE NUMÉRIQUE : L'APPLICATION EN PRÉPARATION

Depuis l'été dernier, vous êtes tou-t'es invité-es à créer et utiliser votre espace locataire numérique. D'ici l'été, c'est une application spécifique pour les smartphones qui vous sera proposée.

Pour faciliter vos démarches et la réactivité d'intervention, des espaces locataires numériques ont été mis en place. Alertes personnalisées, documents essentiels, informations personnelles... Par ces espaces numériques, vous pouvez solliciter vos gestionnaires, transmettre des documents, solliciter des modifications sur vos renseignements familiaux ou bancaires.



Pour aller plus loin et coller à l'ère du temps, une application pour smartphone est actuellement en cours de construction. Éléments graphiques, moyens de paiement de loyer, tests préalables, intégration sur les plateformes de téléchargement...

Les travaux de l'ombre sont actuellement conduits, pour un déploiement de votre Coop'application avant l'été 2025.

Cité News - la lettre de Nanterre Coop' Habitat - N°30 Avril 2025

NANTERRE COOP' HABITAT

Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré à capital variable
Siège social : 93, avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie - 92000 Nanterre - RCS NANTERRE 552 141 558

Distribution avec votre quittance

Directeur de la publication : Johann BASLE

Rédacteur en chef : Jonathan Gilberg - Rédaction : Florence Cresson - Photos : Olivier Perrot sauf mentions

www.nanterre-coop-habitat.fr

Tél. : 01 47 25 66 66
mail : siege@nanterre-coop-habitat.fr